

AIDES SPECIFIQUES POUR LES BATIMENTS DURABLES

Contact : Catherine RAMOS
cramos@maregionsud.fr



UNE COP D'AVANCE : LE PLAN CLIMAT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Cadres d'interventions de la Direction Transition Energétique et territoires

Energies renouvelables thermiques

- Solaire thermique
- Géothermie/Thalassothermie/Récupération de chaleur fatale & réseaux associés
- Production de gaz renouvelable
- Bois

Contact ENR thermiques
Florence VENTURA
fventura@maregionsud.fr

Contact bois
Nicolas OUDART
noudart@maregionsud.fr

Energies renouvelables électriques

- Solaire PV sur réseau
- Solaire PV autoconsommation (AAP Smart PV 3.0)

Gaëtan BURLE / Marie-Aimée QUADRIO
gburle@maregionsud.fr
maquadio@maregionsud.fr

Jocelyn ESPERON / Marie-Aimée QUADRIO
jesperon@maregionsud.fr

Bâtiment Durable

- Bâtiments exemplaires
- Management de l'énergie
- Ecomatériaux

Contact bâtiments durables
Catherine RAMOS
cramos@maregionsud.fr

Mobilité Durable

- AAP Mobilité électrique de demain

Contact mobilité durable
Arthur COUSSY
acoussy@maregionsud.fr

LES CRET : Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial

CRET : convention entre un EPCI et la Région d'une durée de 3 ans qui définit le montant des subventions régionales sur une liste d'opérations. Les dossiers de subventions sont instruits par les Directions concernées par le thème de l'opération.

Nouveau référentiel « équipements » depuis mars 2018 pour que les CRET contribuent à la mise en œuvre du Plan Climat (éco-mobilité, énergies renouvelables, bâtiments durables, biodiversité, qualité de vie)

Les projets éligibles :

- projets d'investissements structurants et de portée intercommunale avec un démarrage opérationnel dans les trois ans;
- pour les bâtiments : performance énergétique minimale (RT2012-20% pour le neuf et BBC rénovation pour l'existant) et une approche environnementale globale. Une attention particulière est portée aux énergies renouvelables, au traitement des espaces extérieurs, à l'innovation.
- d'autres projets peuvent être intégrés s'ils présentent une grande exemplarité (selon cadre d'intervention du STE)

Taux moyens : entre 10 et 30% du montant des travaux

Dispositifs régionaux

Service Transition Energétique - Bâtiments durables

Bâtiments exemplaires neufs et réhabilités

L'ADEME peut intervenir au cas par cas pour les études

ACTIONS SOUTENUES	Critères et taux d'aide
Aide aux études (programmation, conception)	<ul style="list-style-type: none">• respect du cahier des charges « type » programmation/QE• Taux max 50 à 70% des dépenses éligibles• Études de Maîtrise d'œuvre et AMO QE respectant les critères techniques globaux d'un projet durable (RT2012-20% ou BBC réno sans PV, ENR pour la production de chaleur, matériaux biosourcés et écolabellisés, test étanchéité à l'air, STD et FLJ, suivi d'exploitation, charte chantier, pas de climatisation ...)• Démarche BDM niveau or, AMO QE indépendant de la Maîtrise d'oeuvre
Aide aux travaux	<ul style="list-style-type: none">• Dépenses éligibles : travaux concourants à la performance du bâtiment respectant les critères techniques globaux d'un bâtiment durable• AMO QE indépendant de la maîtrise d'oeuvre• Démarche BDM niveau or
Aide à l'innovation	Actions éligibles : innovation technologique ou comportementale
Audits patrimoniaux sur parcs bâtis	Objectif : soutenir la programmation de réhabilitation performantes. Respect du cahier des charges type ADEME

Dispositifs régionaux

Service Transition Énergétique - Bâtiments durables

Réduction des consommations des bâtiments tertiaires

L'ADEME peut intervenir au cas par cas

ACTIONS SOUTENUES	Critères et taux d'aide
Tertiaire public	<ul style="list-style-type: none">• Actions éligibles :<ul style="list-style-type: none">• Démarche de management de fluides avec programme de petits travaux• Investissement matériel et petits travaux issu d'une démarche de management de l'énergie• Certification ISO 50 001, labellisation Citergies• Création de groupement de commande de travaux énergétiques avec valorisation des CEE (combles, calorifugeage)• Objectif : développement de compétences internes donc identification d'un interlocuteur référent• Participer aux réunions régionales (1 ou 2 par an)• Dépenses éligibles : conseils, faisabilité, investissement
Tertiaire privé	<ul style="list-style-type: none">• Démarche mutualisée (plusieurs entreprises d'une ZA ou plusieurs sites d'une entreprise) de management des fluides avec programme de travaux associé pouvant aller jusqu'à la certification ISO 50 001• Dépenses éligibles : prestations conseil et étude
Territoire (quartier, zone activités, petite commune)	Action éligible : audit énergétique sur le territoire avec démarche participative

La mise en œuvre d'un Système de Management de l'Énergie (SME)

Définition :

Un système de management de l'énergie est **une organisation et un fonctionnement propre à chaque organisme** (quel que soit le secteur d'activité public ou privé) **pour optimiser la performance énergétique.** Il permet aux organismes d'établir les **systèmes et processus** nécessaires à **l'amélioration de la performance énergétique de manière intégrée à tout l'organigramme.**

Il nécessite ainsi l'engagement de chaque niveau hiérarchique et de chaque fonction de l'organisme, **en particulier, la direction.**

Le déroulement se base sur un processus d'amélioration continue (Plan, Do, Check, Act)

Le système de management de l'énergie permet d'intégrer de façon pérenne la question de l'énergie dans les organisations.

Mise en œuvre :

Un outil privilégié : la Norme ISO 50 001

(pas d'obligation de certification mais conformité de méthode à respecter)

La mise en œuvre d'un Système de Management de l'Energie (SME)

Les dépenses éligibles :

- prestations d'accompagnement de la démarche (mutualisées pour le tertiaire privé);
- pour le tertiaire public : une partie du plan d'actions (petits travaux) issue de la démarche

Taux moyens : 50 % des prestations intellectuelles

Ne sont pas éligibles les demandes de subvention de travaux concourant à la réduction d'économies d'énergie en dehors d'un SME ou d'un achat groupé entre collectivités, comme par exemple : l'installation d'équipements de suivi/régulation des consommations des bâtiments à l'échelle d'un parc bâti, les contrats de performance énergétique, les marchés globaux de performance énergétique

Achats groupés de travaux énergétiques pour les bâtiments publics

Bureau d'études et groupe de travail régional

Objectifs :


- réaliser massivement des travaux simples générateurs d'économies d'énergie très rapidement
- réduire le coût des travaux (CEE, subventions)
- apporter de l'ingénierie « prête à l'emploi » aux collectivités

Livrables :

- documents types à adapter
- accompagnement possible par le bureau d'études pour adapter les documents

Demandes de subventions possibles avec critères :

- haute performance de l'isolation et usage de matériaux biosourcés
- aides pour ingénierie et travaux



DES TRAVAUX SIMPLES

(isolation combles et réseaux de chauffage) peu coûteux, rapides, et rentabilisés en moins de 3 ans



UN DISPOSITIF ADAPTÉ

aux marchés publics et permettant de bénéficier de subventions



UNE ACTION ÉCO-RESPONSABLE

qui améliore le confort, hiver comme été



UNE OPPORTUNITÉ

de faire travailler des entreprises locales

Comment en bénéficier ?

1. Allez sur la page dédiée au dispositif sur le site de l'ORECA pour voir si un coordinateur existe déjà sur votre territoire :
oreca.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/dispositifs-regionaux/dispositif-isolation-collectivites.html#.XRSJwnduKUK
2. Faites vous connaître en envoyant un mail à la Région
3. Contactez le coordinateur de votre territoire ou à défaut les communes voisines et votre EPCI pour identifier qui pourrait être coordinateur

